Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 056-215601279-20260528-DELIB2026_055-DE

Mairie de MAURON
1 Place Henri Thébault
BP 30
56430 MAURON
Tel : 02.97.22.60.24

DELIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28/05/2026

Date de convocation
22/05/2026

Date d'affichage
22/05/2026

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
23	19	23

Vote
A l'unanimité
Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Pontivy
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 28 Mai à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Mauron s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame BRIERO Fabienne, Maire.

Présents : Mme BRIERO Fabienne, Maire, M. PIRON Didier, Mme VENIAT Vanessa, M. LE CALLONNEC Patrice, Mme MERECKAITE-BEKERIS Rasa, Mme BRINGAULT Valérie, M. THIBAULT Brann, Mme MESLE Denise, M. AUBRIL Eric, Mme DANIEL-URVOY Amandine, Mme DUVALLET Christèle, M. EON Jérôme, Mme BINARD Sylvie, M. BLOT Jean-Marc, Mme MOULINEUF Ursula, M. LAMBERT Didier, Mme CADIER Marie-France, Mme CHESNARD Nathalie, LAURENT Christophe

Excusés : Excusé(s) ayant donné procuration : M. REYNAUD Gérard à Mme CADIER Marie-France, M. BRIENT Sylvain à M. LE CALLONNEC Patrice, M. DOMBRIE Alan à M. PIRON Didier, Mme PONTABRY Charlyne à M. THIBAULT Brann

A été nommé(e) secrétaire : Mme BRINGAULT Valérie

Ref : 2026_055 Objet : ALIENATION D'UN CHEMIN D'EXPLOITATION (CHEMIN RURAL DIT DE LA FERME DE CRANE) APRES ENQUETE PUBLIQUE (25 FEVRIER AU 12 MARS 2026)

VU la délibération n°2025_075 du conseil municipal du 06/11/2025, ayant pour objet la prescription d'une enquête publique pour la voie communale « chemin rural dit de la Ferme de Crâne » (non cadastrée), située en limite des parcelles AH n°68, 97, 96, 77, 18, 17, 21, 117, 110, 109, 114, 113 et 118, d'une contenance de 2679 m² environ, au lieudit LA FERME DE CRANE à Mauron, en vue de sa cession,

VU l'avis du domaine du 10/02/2026 sur la valeur vénale (0,29 €/m² en zones Aa du PLU),

VU l'avis favorable du rapport du commissaire enquêteur du 10/04/2026,

VU l'avis favorable de la commission urbanisme du 18/05/2026,

CONSIDÉRANT que M. Benjamin CHASLES est l'unique riverain adjacent à la voie communale objet de l'enquête publique,

Dans ces conditions, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de désaffecter la voie communale « chemin rural dit de la Ferme de Crâne » située en limite des parcelles AH n°68, 97, 96, 77, 18, 17, 21, 117, 110, 109, 114, 113 et 118, d'une contenance de 2679 m² environ, en vue de sa cession (surface estimée selon plan approuvé) ;

Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 056-215601279-20260528-DELIB2026_055-DE

- d'approuver la vente à M. Benjamin CHASLES, ou à toute société lui appartenant, notamment la SCEA LA FERME DE CRANE ;
- de missionner un notaire pour établir les actes notariés ;
- de faire supporter les frais de géomètre et les frais notariés d'usage à la charge de l'acquéreur ;
- de fixer le prix de vente dudit chemin à 0,29 € par mètre carré ;
- de donner tous pouvoirs à Mme le Maire pour poursuivre l'exécution ou le règlement de la présente délibération ;
- d'autoriser Mme le Maire, ou à défaut l'un des adjoints, à signer toutes pièces utiles relatives à cette affaire ;

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an susdits.

Le Maire
Mme Fabienne BRIERO

La secrétaire de séance :
Mme BRINGAULT Valérie



